

Informations communales suite



VIANDE DE CERF

pour vos fêtes de fin d'année

> **MAGASIN à la FERME**

A partir du 7 décembre 2024 jusqu'au 28 décembre inclus du lundi au vendredi de 15h à 18h30
* les samedis et dimanches de 10h à 12h & de 15h à 18h30

- > vente de rôtis, pavés, tournedos, terrines, civets, cuissons fumés...
- > conseils culinaires
- > dégustations

Nous élevons nos biches et cerfs sur les prairies de la vallée du lay avec les fourrages et céréales de la ferme, issus de l'agriculture biologique (certification ECOCERT). Leur rythme de croissance est respecté. Ils sont abattus dans nos champs à 18 mois. Pas de stress lié à l'obligation de charger ces animaux semi-sauvages dans une bétailière, ni pendant le transport, ni lors de l'attente à l'abattoir.

Brémelin
56420 Guéhenno
02 97 60 35 59
fermedebremelin@yahoo.fr
www.fermedebremelin.jimdo.com

Ferme en agriculture paysanne et biologique

LA SALAMANDRE

ATELIER POTERIES

A partir du 1er décembre

Atelier boutique ouvert tous les jours. Venez découvrir un grand choix de céramiques utilitaires et décoratives.



LA SALAMANDRE

TEL : 06 40 47 49 41 2 rue Saint-Pierre Guéhenno

BELOUNAILS
PROTHÉSISTE ONGULAIRE

06 61 04 64 22
SAINT-JEAN BREVELAY
BELOUNAILS@GMAIL.COM
BELOUNAILS

15:00

25 NOVEMBRE 2024

BELOUNAILS Maintenant

OFFRE DE NOEL

Les fêtes de fin d'année approchent. Et si on flashait sur vos ongles! 🍷🍷🍷

Rallongement (Gel)	40€
Rallongement (Gel X)	35€
Gainage	30€
Semi Permanent	25€

MARIE 14:30

Peux-tu me transmettre les coordonnées de la prothésiste ongulière?

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LE P'TIT DJEUVNO



DECEMBRE 2024



Votre Mairie

Pour nous contacter :
Tél. 02 97 42 29 89
accueil@guehenno.bzh

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h
Le mardi et le jeudi De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire
Permanence le samedi matin sur rendez-vous
CCAS :
Permanence sur rendez-vous

Mot du Maire

Le budget du lotissement du Douet va être clôturé compte tenu de la vente de tous les lots. Ce lotissement a été créé sous la mandature 2008/2014 ; l'achat du terrain a été conclu en 2009 puis le projet a été arrêté fin 2013 pour une prévision des travaux actée en conseil avant les élections de 2014. Ce lotissement coûte très cher à la commune : achat de la parcelle élevée, viabilisation, voirie, construction de murets en pierre, plantations, etc. Il laisse un gros déficit à la commune que je ne cautionne pas. Pour autant, le budget principal devra couvrir ce déficit qui est de l'ordre de 240 000€. Notre budget de fonctionnement sera par conséquent amputé de cette somme. C'est une charge lourde pour nos dépenses. Un poids financier que nous n'allons pas effacer facilement surtout dans ce contexte morose dans lequel nous composons actuellement. Nous ferons des économies sur d'autres postes dans la mesure du possible bien évidemment mais les leviers sont moindres.

Pourtant, accueillir de nouveaux habitants est notre préoccupation première. Il faut envisager un autre lotissement. Le PLUI (plan local d'urbanisme Intercommunal) devrait être voté fin d'année 2025 et actera nos possibilités d'extension. Les travaux avancent ; début 2025, les personnes associées, les communes, les habitants seront consultés pour obtenir leurs observations. De nombreuses réunions se sont déroulées sur 2 ans afin de trouver un consensus entre les communes. Les réglementations étant ce qu'elles sont ; pour résumer : réduire la consommation de terrains agricoles, densifier les bourgs et réutiliser les espaces déjà construits. Certains élus ne sont pas totalement en accord mais ceux-ci ne sont pas les plus dépourvus, croyez-moi...

En cette fin d'année, je vous souhaite de passer de bons moments en famille et entre amis, de joyeuses fêtes. Je vous donne rendez-vous en 2025. N'oubliez pas la cérémonie des vœux le vendredi 17 janvier. Nous vous attendons nombreux.
Belle fin d'année.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15 qui vous orientera vers le service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237



GYM DOUCE

Pas de Gym pendant les vacances de Noël.

Reprise mardi 7 janvier 2025 de 10h à 11h à la salle du Roiset.

4€ la séance - 30€ le trimestre.



PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture
les vendredis : 06/12 ; 13/12 ; 20/12 ; 27/12 ; de 17h00 à 18h30.
les dimanches : 08/12 ; 15/12 ; 22/12 ; 29/12 ; de 10h30 à 12h.

Le prêt de livres est gratuit.




DÉCHETTERIE

La déchetterie de Brénolo est ouverte :

Du lundi au samedi : 08h30-12h30 / 14h00-18h00
Le jeudi : Fermée

Responsable publication :
Mme Nolwenn BAUCHE
imprimé par : Mairie de Guéhenno

Le comité des fêtes de Guéhenno organise « une soirée cabaret diner »



Soirée cabaret Dîner – spectacle, suivie d'un bal le samedi 12 avril 2025 de 19 h00 à 01 h00

Cocktail détonnant composé de Chansons Cabaret en Live, de Magie (4 numéros visuels) et d'Amour, une grande interactivité avec le public, « Plumes, Paillettes, Strass » 30 costumes vous seront présentés dans ce SHOW Une soirée inoubliable où les artistes et le public ne font plus qu'un.

Le nombre de spectateurs étant limité, les tickets d'entrée seront en vente courant janvier. Mais, dès à présent, si vous souhaitez offrir une entrée, à l'occasion de Noël, d'un anniversaire, ou autres, vous pouvez vous procurer des invitations, au prix de 45 €, soit aux Pépinières de Kerhello (06-62-11-85-06), soit chez Maryse et Jean Mauguin La Ville Martel -Guéhenno (06-02-17-41-07).



Fermeture de L'Excalibur pour congés.

L'Excalibur sera fermé du lundi 23 décembre 2024 au jeudi 9 janvier 2025.
Réouverture le vendredi 10 janvier 2025 à 18h pour prendre vos commandes de pizzas!



<p>Vendredi soir - 6 décembre</p> <p>Wok de canard, sauce laquée miel et soja</p> <p>14€50 sur place et 11€50 à emporter</p>	<p>Vendredi soir - 13 décembre</p> <p>Assiette autour de la Truffe</p> <p>Raviole à la truffe, jambon blanc à la truffe, crème et fromage à la truffe</p> <p>19€00 sur place et 16€00 à emporter</p>	<p>Vendredi soir - 13 décembre</p> <p>Pour vos fêtes</p> <p>Dégustation et réservation de Foie Gras mi-cuit au Muscat</p> <p>Au Caves de Lanvaux à St Jean Brevelay</p>	<p>« A partir de janvier »</p> <p>Burger Party du Vendredi midi</p>  <p>Deux burgers différents tous les vendredis midi</p> <ul style="list-style-type: none"> Burger 14€90 Burger + dessert : 18€50 Burger + dessert + 25cl de vin, cidre ou limonade 20€00
<p>Vendredi 20 décembre</p> <p>Tartiflette party Midi et Soir</p> <p>14€50 sur place et 11€50 à emporter</p>	<p>Gwenn Ha Du</p> <p>9, rue nationale - 56420 Guéhenno</p> <p>09.75.25.81.37</p> <p>Programme du mois de Décembre</p> 	<p>Fermeture</p> <p>du 21.12 au 04.01.25</p> <p>Réouverture le dimanche 5 janvier 2025</p> <p>Joyeuses Fêtes</p>	

Brèves du conseil

Séance du conseil municipal du 03/12/2024.
Présents : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIQUX, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN, Mr Michel LE MERCIER.
Excusés : Mme Marie-Laure GRANDIN (donne pouvoir à Mme Claudine NIZAN), Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Romuald BLANC.
Absents : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT. Mme Morgane GUILLO
Le conseil peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Mr Yannick GUEGAN

DEVIS POUR L'EXTENSION ET L'AMENAGEMENT DU COLUMBARIUM

Vu les articles L. 2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L. 2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'avis de l'intercommission environnement/bâtiments du 14 octobre 2024, Considérant les demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires, il est proposé d'agrandir l'emplacement du cimetière pour accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées à savoir l'agrandissement du columbarium et du jardin du souvenir. Plusieurs demandes ont été formulées aux entreprises. Il est par ailleurs proposé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40%. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité : valide l'extension et l'aménagement du columbarium du cimetière de Guéhenno ; valide les offres suivantes pour un total de 30 383.24€ TTC : Devis Sam Paysages pour l'aménagement paysager à 17 005.32€ TTC Devis Bouguennec pour la pose et la préparation du columbarium et cavurnes 3920€ TTC ; Devis Le Corff pour la création du columbarium, des plaques cavurnes et réfection plaques cavurnes existantes à 7800€ TTC (avec tablettes) ; Devis Pierre Brogard pour remplacer les croix du cimetière des enfants à 1657.92€ TTC. sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour ces travaux ; autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEVIS D'ACQUISITION D'UN BROUYEUR POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Vu le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI),

Vu la réunion du 28 novembre 2024 avec le service technique concernant l'analyse des devis demandés,

Plusieurs devis ont été sollicités.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

Valide le devis Blanchard pour l'acquisition d'un broyeur frontal Morgnieux ;

Valide l'acquisition de nouveaux petits matériels ;

Autorise la signature de la présente délibération et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU DOUËT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ensemble des terrains du Lotissement du Douët sont vendus,

Considérant que toutes les opérations comptables afférentes au budget annexe sont terminées,

Le terrain du lotissement a été acheté en 2009. Le projet de création du lotissement du Douët a été approuvé par délibération du 18 décembre 2013. Les offres de travaux ont été validées par délibération du 7 mars 2014 par le conseil municipal en place. Le prix de revient d'un terrain était d'environ 67€/m². Initialement commercialisé à 46 €/m² puis à 29/m² (2014). Seuls 2 lots ont été vendus. Afin d'attirer et encourager les familles à s'installer, en 2019 le prix a été diminué à 15€/m². Tous les lots ont été vendus. Le déficit actuel s'élève à environ 240 000€.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

clôture ce budget annexe au 31 décembre 2024 ;

Dit que les comptes administratifs seront votés après le 31 décembre 2024 au vu des comptes de gestion 2024 ;

autorise le reversement du déficit constaté vers le budget général ;

autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES A PARTIR DE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1,

Vu la délibération n°2023-069 du 12 décembre 2023 relative aux tarifs municipaux 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 27 novembre 2024,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide les tarifs municipaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 (tarifs consultables en mairie).

PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PREVOYANCE ET A LA SANTE**Convention de participation risque prévoyance**

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG de la FPT du Morbihan, pour un effet au 1^{er} janvier 2025, auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représentée par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM,

Article 2 : d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance et de prévoir l'inscription au budget du montant du crédit annuel calculé en fonction des taux d'adhésion prévisionnel,

Article 3 : de fixer le niveau de participation comme suit : versement d'un montant unitaire mensuel brut de 7€ par agent,

L'autorité territoriale précise par ailleurs un élément important concernant la participation employeur : Celle-ci sera attachée à la convention de participation et ne pourra plus être versée dans les cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Chaque agent décide d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Article 4 : d'autoriser le Maire pour effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription de la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé.

Convention de participation risque santé

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG de la FPT du Morbihan, pour un effet au 1^{er} janvier 2025, auprès de l'organisme d'assurance INTERIALE Mutuelle, représentée par l'intermédiaire en assurance RE-LYENS SPS,

Article 2 : d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective et de prévoir

l'inscription au budget du montant du crédit annuel calculé en fonction des taux d'adhésion prévisionnel,

Article 3 : de fixer le niveau de participation comme suit : versement d'un montant unitaire mensuel brut de 25 € par agent,

L'autorité territoriale précise par ailleurs un élément important concernant la participation employeur : Celle-ci sera attachée à la convention de participation et ne pourra plus être versée dans les cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Chaque agent décide d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Article 4 : d'autoriser le Maire pour effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription à la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé.

MODIFICATION DU TABLEAU PERMANENT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité modifie le tableau des emplois comme suit :

Intitulé	Grade	Nombre	Temps de travail	Vacant	Statut
Technique					
Référent des services techniques	Agent de maîtrise principal	1	35/35	Non	Fonctionnaire
Agent de restauration scolaire	Agent de maîtrise	1	14.83/35	Non	Fonctionnaire
Agent polyvalent du service technique	Adjoint technique territorial	1	35/35	Non	Fonctionnaire
Agent polyvalent	Adjoint technique territorial	1	8.57/35	Non	Contractuel
Agent polyvalent du service technique	Adjoint technique territorial	1	20/35	Oui	Contractuel
Administrative					
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Agent d'accueil	1	32/35	Oui	Fonctionnaire

CONVENTION MULTISERVICES FDGDON56

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) est chargée de la surveillance, prévention et lutte contre les organismes nuisibles (ex : frelons asiatiques, taupes, chenilles processionnaires etc) aux cultures, végétaux et produits végétaux.

Par délibération du 1er mars 2022, la commune a renouvelé son adhésion pour 3 ans à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. Cette adhésion permet notamment

La formation à la lutte contre les taupes (gratuite pour les habitants et le personnel communal)- La mise à disposition d'effraies à condition préférentielle - Rétrocession de matériel de piégeage à tarif préférentiel- Réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine Conseils divers auprès des élus, employés communaux, secrétaires de mairies, habitants (lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (étourneaux, chenilles, frelons asiatiques...)

Pour les années 2025-2026-2027, la participation financière de la commune est fixée à 107.85€ / an. La participation a augmenté d'une dizaine d'euros.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le renouvellement de la convention triennale multiservices avec la FDGDON56.

CONVENTION DE PASSAGE POUR LA SECURISATION DE LA LIGNE BASSE TENSION P28 A LA GALOPEE

Vu le courrier du 21 octobre 2024 de la société Allez chargée par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, de la sécurisation de la basse tension P28 à La Galopée sur la commune de Guéhenno.

Ces travaux doivent entraîner la pose d'un coffret de réseaux et d'un câble de réseau sur la parcelle communale ZC13 entraînant la création de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer la convention de passage pour la sécurisation de la ligne basse tension p28 à la Galopée;

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTIONS DE PASSAGE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COULEE VERTE DU SEDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-001 du 24 janvier 2023 « lancement de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la coulée verte »,

Vu la délibération n°2023-021 du 4 avril 2023 « choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la coulée verte du Sedon »,

Vu la délibération n°2024-027 du 7 mai 2024 « affermissement de la tranche optionnelle missions de maîtrise d'oeuvre concernant le marché d'aménagement de la coulée verte du Sedon »,

Considérant que pour poursuivre l'aménagement de la coulée verte du Sedon il est nécessaire de conclure une convention de passage avec les propriétaires des parcelles ZK63, ZK65 et ZL35. Il est précisé que le sentier sera réservé aux piétons et vélos et l'entretien sera à la charge de la commune. La convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage ne constituera pas une servitude et sera conclue à titre gracieux.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

autorise Madame le Maire à signer les conventions d'aménagement passage, d'aménagement, d'entretien nécessaires à l'aménagement de la coulée verte du Sedon ;

autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION D'UN REFERENT LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES

De nombreuses espèces animales et végétales sont susceptibles de provoquer des effets sur la santé lorsqu'elles prolifèrent dans l'environnement. Réduire l'exposition de la population et renforcer la lutte contre ces espèces sont devenues des priorités inscrites dans le code de la santé publique et dans le 4ème Plan régional Santé Environnement – PRSE breton 2023-2027.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la préfecture invitent à désigner, au sein des collectivités, un référent chargé de lutter contre ces espèces.

Ces référents pourront être chargés de repérer la présence de toutes les espèces végétales et animales à enjeux de santé, de participer à leur surveillance et à leur lutte, de sensibiliser et d'informer sur les moyens de lutte. Des formations à destination des référents ainsi qu'une assistance technique permettant de répondre à leurs interrogations seront mises en place par FREDON Bretagne dès cet hiver.

Ce référent peut être un conseiller municipal, un agent technique, un volontaire etc.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Messieurs Erwann GRANDIN et Julien MAUGUIN référents pour les espèces invasives.

Informations communales**RAPPEL : ATELIER RECREATIF à (l'ancienne Maison des associations)**

Sur proposition d'un habitant, il est proposé à tous, depuis le jeudi 07 novembre, un atelier récréatif de jeux en société : belote, tarot...,scrabble, triomino... tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h30.

Ce temps de convivialité et de partage se déroulera à l'étage de l'ancienne Maison des associations, la bibliothèque étant prévue au rez-de-chaussée. Pour les personnes à mobilité réduite, une table sera mise à disposition au rez-de-chaussée. Venez nombreux nous rejoindre dans la bonne humeur pour réchauffer les journées grises de l'hiver.

Bibliothèque : nouvel emplacement depuis vendredi 22 novembre

Comme indiqué précédemment, la bibliothèque a été transférée au 35 Rue Nationale à l'ancienne maison des Associations. De ce fait, Lecteurs, lectrices, soyez curieux! Venez nous rencontrer et consulter les ouvrages lors des permanences. .

Nouveau à Guéhenno, venez profiter des bienfaits des massages que propose L'Âmagie !

Je suis ravie de me présenter en tant que nouvelle praticienne de massage à Guéhenno. Mon objectif est de vous apporter des moments de détente et de sérénité, que ce soit à domicile, en entreprise ou dans des établissements médico-sociaux.

Massage Assis : Il permet de soulager le stress et les tensions accumulées. En seulement quelques minutes, vous retrouverez énergie et concentration, idéal pour une pause revitalisante au bureau ou à la maison.

Massage Californien : Offrez-vous une expérience de relaxation profonde dans le confort de votre domicile. Ce massage doux et enveloppant favorise l'harmonie du corps et de l'esprit, contribuant à réduire l'anxiété et à améliorer la qualité du sommeil.

N'hésitez pas à me contacter pour découvrir ces bienfaits et faire de votre bien-être une priorité !Prenez soin de vous L'Âmagie Téléphone: 06.69.39.48.43

Site internet: <http://www.lamagie-massage.fr> Instagram: lamagie_massage Facebook: L'Âmagie

**Recherche vacataire**

La commune recherche, à partir de janvier 2025 un vacataire pour effectuer les états des lieux des salles communales lors des locations.

Pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la mairie au 02-97-42-29-89.